

Délibération du Conseil municipal

Du 4 avril 2024

Date de convocation : L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

22/03/2024

En exercice : Présents : M. Maxence GILLE – M. Daniel SEVILLANO – Mme Catherine BEGUIN – M. Pierre COURTIER – Mme Nathalie COUILLARD – M. Romain SEVILLANO – Mme Christelle REMERE – M. Laurent COURTIAT – Mme Jeanine TURLURE – M. Nicolas LAVALLEE – M. Sébastien COSTARD – Mme Auziria MENDES – M. Georges BACCON – M. Jean-Paul BORIE – Mme Cindy MOUSSI – LE GUILLOU – M. Jean-Michel LEMSEN –

Présents : 17 Mme Brigitte DA SILVA.

Votants : 23 Pouvoirs : Mme Sylvie FOUGERAY à Mme Jeanine TURLURE – Mme Karine ROUSSET à M. Daniel SEVILLANO – M. Jacques TOUPRY à M. Georges BACCON – M. Cyril DEBOOSERE à M. Sébastien COSTRAD – Mme Clarisse NOEL à M. Pierre COURTIER – M. Fabrice DELARGILLIERE à M. Jean-Michel LEMSEN.

Absents excusés : M. Olivier GANDAR – Mme Mélanie GENTILS – Mme N'Deye DIA BRANDONNE – Mme Rafea LAOUADI.

Madame Christelle REMERE a été élue secrétaire de séance.

N° de délibération : 21-2024

Objet : **Modification des tarifs de location de la salle du Parc**

Vu la délibération n°57-2022 fixant la Tarification de la location de la salle du Parc,

Considérant la nécessité d'ajouter une caution relative à la propreté de la salle,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Maintient comme suit les tarifs de location de la salle du Parc :

Location du vendredi à 16h00 jusqu'au lundi matin à 9h00 :

Pour les associations lizénnes : 200€ par location

Pour les particuliers domiciliés ou possédant un bien à Lizy-sur-Ourcq : 300€

Pour les entreprises et associations de la CCPO : 300€

Cas particulier des week-end avec lundi férié : 350€

Pour les particuliers extérieurs à Lizy-sur-Ourcq : 600€

Pour les entreprises et associations hors CCPO : 600€

Option de location vaisselle : 100€

Option ménage : 250€

Forfait chauffage : 30€ par week-end

Cas particulier des week-end avec lundi férié : 700€

Modifie les modalités comme suit :

Modalités propres aux associations lizéennes :

Un contrat de location devra être signé en mairie avant chaque manifestation.

Une caution de 300 € sera demandée à la remise des clés ainsi que l'attestation d'assurance.

Elle sera remise en intégralité après l'état des lieux de sortie sauf si des dégradations sont constatées.

Une caution relative à l'entretien des locaux de 400 € sera également demandée et rendue à l'état des lieux de sortie si et seulement si l'état de propreté de la salle est jugé satisfaisant.

En cas d'annulation deux semaines ou moins avant la date de location, l'association devra s'acquitter de la somme.

Gratuité pour :

l'arbre de Noël des Restos du Cœur et de la Croix Rouge qui œuvrent pour les enfants

les Anciens Combattants pour les manifestations des 8 mai
et 11 novembre

Les Ateliers Main dans la Main pour 2 bourses diverses

Modalités propres aux personnes physiques, entreprises et associations non lizéennes :

Un contrat de location devra être signé en mairie avant la manifestation, accompagné du paiement de 30 % (arrondi à l'euro inférieur) du prix de location représentant les arrhes, ainsi que l'attestation d'assurance.

Un chèque de caution de 600 € sera demandé à la remise des clés.

Une caution relative à l'entretien des locaux de 400 € sera également demandée et rendue à l'état des lieux de sortie si et seulement si l'état de propreté de la salle est jugé satisfaisant.

Modalités communes à tous les utilisateurs :

Un inventaire sera effectué au moment de la remise des clés, à l'entrée et à la sortie. Chaque matériel manquant (y compris pour l'option « vaisselle ») sera déduit de la caution selon la grille de tarifs en annexe.

Les recettes seront inscrites à l'article - 752 - revenus des immeubles du budget de chaque année.

Fait et délibéré en séance, le 4 avril 2024

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Maxence GILLE



Le secrétaire de séance,

Christelle REMERE



Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



ID : 077-217702570-20240404-21_2024-DE